

COMMENT S'ORGANISE LES TOURNEES

Les passages sont répartis par période et non à date fixe de façon à les étaler sur l'année et à permettre une répartition aléatoire.

Exemple : vous avez choisi 3 passages par an ; donc cela correspond à 1 passage par période de 4 mois. Il y aura donc un passage sur ces 3 périodes avec un écart minimum de 90 jours.

Période 1				Période 2				Période 3			
Jan	Fév 25/2	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil 12/7	Août	Sept	Oct 30/10	Nov	Déc

Légende :

- Passage
- Période non autorisée : inférieure à 90 jours
- Fermeture de l'établissement